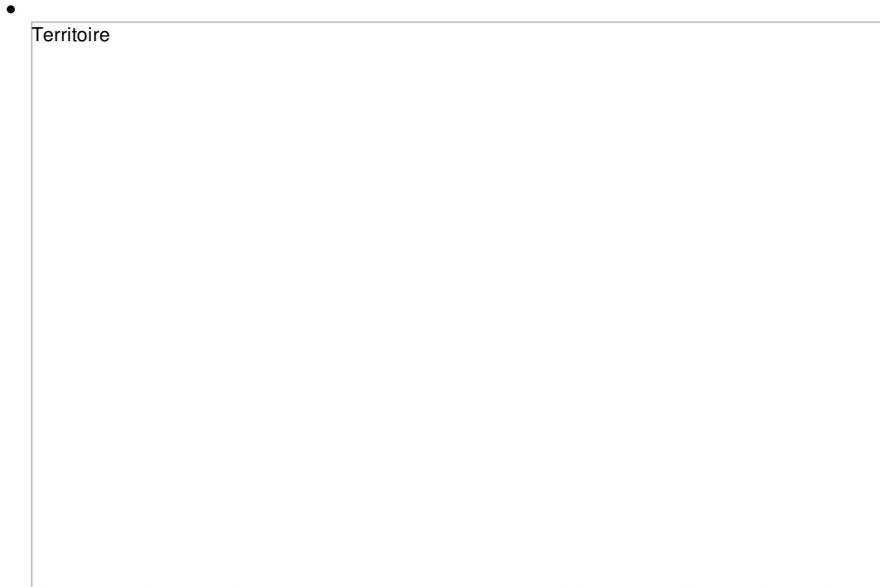




Territoire

## Aménager l'espace

L'objectif de l'aménagement de l'espace à l'échelle des 12 communes et même au-delà, est d'assurer un développement cohérent et harmonieux de notre territoire en offrant des services aux usagers et en satisfaisant les besoins de ceux qui vivent et travaillent dans l'agglomération.



Toulon Provence Méditerranée est membre du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée qui élabore et assure la mise en oeuvre du Schéma de Cohérence Territoriale. C'est lui qui donne les principales orientations en matière d'urbanisme sur l'aire toulonnaise qui compte 32 communes. Créée à la fin de l'année 2003, l'Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise (Audat) a pour principale mission d'accompagner la mise en oeuvre et l'évolution du SCoT Provence Méditerranée, vers l'harmonisation des politiques publiques d'aménagement du territoire.

Le SCoT encadre et met en cohérence l'ensemble des documents de planification d'échelle communautaire, à savoir :

- le Plan de Déplacements Urbains (PDU) ;
- le Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- le Plan Climat Air Energie Territoriale .

De même, il harmonise les documents d'urbanisme d'échelle communale.

- les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ;

Le SCoT Provence Méditerranée a été approuvé le 16 octobre 2009.

Élaboré par les élus, en concertation avec la population et en association avec les acteurs locaux, 10 grands axes sont à retenir :

- La préservation des espaces et milieux agricoles, naturels et humides qui constituent le socle du réseau vert bleu et jaune de l'aire toulonnaise, par leur caractéristiques paysagères, écologiques, historiques et littorales et par leurs fonctions dans l'organisation de l'espace (coupures d'urbanisation, coulées vertes, etc...)
- Un développement en dehors de ces grands espaces ou milieux caractéristiques
- Un développement maîtrisé, non extensif et réduisant la consommation d'espace
- L'utilisation du potentiel de renouvellement urbain qui a été identifié
- L'affichage d'axes de définition d'une stratégie de développement métropolitain et économique
- Des objectifs de production, de localisation et de mixité sociale en matière de logements
- La promotion d'une offre de transports performante et intermodale et des modes doux
- Des propositions pour apaiser la ville et ainsi améliorer le cadre et la qualité de vie
- Des propositions pour mettre un terme à la disparition des terres agricoles au regard de leurs diverses fonctions (paysagères, écologiques et économiques)
- Une première traduction des dispositions de la loi littoral sur les 15 communes concernées

Lors de la séance du comité syndical du 09 octobre 2015, les élus ont approuvé le bilan d'étape du SCOT, après 6 années de mise en oeuvre. L'analyse montre que le SCoT a su poser, dans le territoire, le bon cadre pour un développement durable équilibré.

Aujourd'hui, la révision de ce document est initiée ; l'objectif étant de **poursuivre la mise en oeuvre d'une politique globale et cohérente sur tout le territoire.**

En savoir plus

[Site Internet du SCoT Provence Méditerranée](#) [1]

Logo TPM



**Toulon Provence Méditerranée**

**Hôtel de la Métropole**

107 Boulevard Henri Fabre - CS 30536

83041 TOULON Cedex 09

Tél. : +33 (0)4 94 93 83 00

E-mail : [contact@metropoletpm.fr](mailto:contact@metropoletpm.fr)

Accueil du lundi au vendredi 8h - 18h

- [\ACCUEIL](#)
- [\MENTIONS LEGALES](#)
- [\PLAN DU SITE](#)
  
- [\MÉDIATHÈQUE](#)
- [\PRESSE](#)
- [\NOUS REJOINDRE](#)
- [\LOGOS METROPOLE](#)

Suivez votre métropole :

--	--	--	--

---

**URL source:** <https://metropoletpm.fr/scot>

**Liens:**

[1] <http://www.scot-pm.com/>